



## MAIRIE D'ORLÉAT

4 rue de Fougères  
63190 Orléat  
Tél : 04 73 73 13 02  
Fax : 04 73 73 10 32

### CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2023.

**PRÉSENTS** : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Cédric DAUDUIT, Rémi CHABANAT, Stéphanie YVERNAULT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNER, Sylvette MARECHAL, Héroïse FERRIER.

**Ont donné procuration** : Richard PONCEPT à Sylvette MARECHAL  
Nicole MARQUES à Cédric DAUDUIT

**Absent** : Cindy FOUR

Sylvette MARECHAL est désignée secrétaire de séance.

#### DELIBERATION

#### Motion pour un service postal de distribution du courrier fiable

N°2023/02/21

#### Objet : Autres domaines de compétences des communes

Le service de distribution du courrier est-il en danger sur nos territoires ?

Après avoir connu une dégradation du service public avec la fermeture des bureaux de poste en milieu rural (fermetures souvent compensées par les communes), c'est maintenant notre service de distribution du courrier qui semble être dans le viseur.

En effet, la commune d'Orléat ainsi que les communes de Saint Jean d'heurs, Moissat, Bort l'étang se sont retrouvées pendant plus de 3 jours sans distribution de courrier. Cette situation n'est pas inédite et c'est de plus en plus régulièrement que nous constatons des jours sans courrier ou des erreurs de distribution, des fermetures de plus en plus fréquentes des bureaux existants dont celui de Lezoux.

Certes, le volume de courriers distribués a diminué et les transmissions électroniques prennent le pas sur le courrier papier, ce qui perturbe certainement l'organisation. Néanmoins, et encore plus dans les zones rurales, l'absence de courrier peut avoir des conséquences graves pour les personnes qui n'ont pas de moyen de communication numérique.

Constatant cette situation, le Maire de Saint Jean d'Heurs a adressé une lettre au service de distribution du courrier et une réponse automatique sous 2 jours lui a été envoyé lui précisant que l'incident était ponctuel. Chacun a donc sa propre définition du terme « ponctuel » et plutôt qu'une réponse type, nous attendons l'instauration d'un dialogue sur le maintien et l'organisation d'un service de distribution fiable.

**AR Prefecture**

063-216302653-20230227-202302201-DE  
Reçu le 02/03/2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Emet le vœu que le courrier soit distribué quotidiennement avec des garanties de fiabilité.

*Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.*

Fait à Orléat, le 27 février 2023



**AR Prefecture**

063-216302653-20230227-202302201-DE  
Reçu le 02/03/2023